

	<p>CREPS Auvergne Rhône Alpes BP 38 07150 VALLON PONT D'ARC Tél. 04 75 88 15 10 Fax 04 75 37 17 69</p>
--	--

DEJEPS escalade et milieux naturels
Test des exigences préalables
Présentation des épreuves

Attention, en fonction du nombre de candidats, l'organisation des épreuves pourra être modifiée. Elle sera présentée à la réunion de briefing.

Déroulement de l'épreuve n°1

- **Lieu** : SAE du CREPS Rhône Alpes – Vallon Pont d'Arc
- **L'escalade**

3 voies sont proposées :

- 1 de niveau 6c et 2 de niveaux 7a pour les hommes
- 1 de niveau 6b et 2 de niveaux 6c pour les femmes

L'épreuve est réussie si le candidat enchaîne 2 des 3 voies. Le temps est limité à 10 minutes par voie (temps intégrant un éventuel temps d'observation au pied de la voie). 2 essais sont autorisés par voie. La voie est réussie quand le relais de sommet de voie est mousquetonné.

La surface entière de la SAE peut être utilisée pour l'escalade, avec les précisions suivantes :

- a) Ni les bordures latérales, ni la bordure supérieure de la SAE (bordures de plaques) ne peuvent être utilisées.
- b) Il est interdit d'utiliser avec les mains les inserts servant à la fixation des prises rapportées
- c) Il est interdit d'utiliser les points de fixation de l'assurage (dégaines, plaquettes et boulons)

Si nécessaire, les prises ou zones de la structure ne devant pas être utilisées (comme aide à la progression ou à l'équilibrage) sont délimitées par un marquage continu.

- **Convocation en salle d'échauffement :**

Les candidats doivent respecter leur horaire de convocation pour le pointage : horaires différents pour les vagues hommes et les femmes.

Les candidats restent en salle d'échauffement après les démonstrations des ouvriers jusqu'à leur passage.

- **Echauffement :**

La zone d'échauffement est accessible uniquement aux candidats.

- **Démonstration :**

L'épreuve est flash : une démonstration des ouvriers aura lieu à 8h00. Les candidats peuvent observer les autres candidats. Les dossards sont tirés au sort avant la réunion préalable d'information des candidats.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des enregistrements vidéos, des photos et des enregistrements sonores.

- **Horaire de passage et repos entre les voies**

Un horaire est donné pour la voie 1. C'est l'heure à laquelle le candidat doit se présenter au jury de la voie 1 prêt à grimper.

Entre chaque voie le candidat a 10 minutes de repos : le candidat doit se présenter pour la voie suivante aux horaires définis sur le planning.

- **Accès à la zone d'examen**

Seuls les membres de la commission d'évaluation, les assureurs et les candidats de chaque vague peuvent accéder au gymnase.

- **Sécurité et incident technique**

Avant son essai, le candidat doit attendre l'accord du jury qui vérifiera la conformité et la bonne mise en œuvre de son matériel d'escalade et des techniques d'assurage et d'encordement.

Le jury peut arrêter tout candidat en cas de problème de sécurité. En cas d'incident technique (prise qui tourne, qui casse, etc...), la conduite à tenir sera déterminée par le responsable technique des épreuves.

Les dégaines doivent toutes être mousquetonnées et dans l'ordre. Pour la sécurité du candidat, la dernière position admise pour mousquetonner est la dernière prise avec laquelle le concurrent peut toucher avec la main la dégainé à mousquetonner (sans aide d'un pied pour la rapprocher).

- **Assurage**

Ormis les premiers assurés par les membres de la commission d'évaluation, les candidats s'assurent entre eux. Chaque candidat doit donc rester après l'épreuve pour assurer les suivants. Au départ de chaque essai, chaque candidat arrive accompagné de son assureur.

- **Rattrapage**

Il se peut, qu'en ayant réussi une voie et que sur une autre vous soyez tombé à une ou deux prises de la fin de voie, le jury prenne la décision de vous faire passer les épreuves 2 et 3. A la fin des épreuves, une commission du jury se réunira. C'est seulement à l'issue de cette délibération que la voie pourra être ou non déclarée comme réussie avec une ou deux prises en moins par rapport à la fin de voie.

Toute personne ayant passé l'épreuve technique (échouée ou réussie), ne pourra sortir du gymnase avant l'horaire indiqué. Une zone d'attente est prévue à cet effet.

Déroulement de l'épreuve n°2

- **Lieu** : SAE du CREPS Rhône Alpes – Vallon Pont d'Arc
- **L'escalade**

Plusieurs blocs de niveau 6b pour les hommes.

Plusieurs blocs de niveau 6a pour les femmes.

Le nombre d'essais n'est pas limité et n'entre pas en compte dans la validation de l'épreuve.

La zone d'examen est ouverte à l'ensemble des candidats pour une durée de 1h30 à 2 h30 selon l'effectif.

Un jury est affecté à chaque bloc. Avant chaque essai dans un bloc, le candidat doit prévenir le jury. Le départ se fait les mains et les pieds sur les prises identifiées en position « stabilisée » (pas de « poussette).

Le bloc est validé **par le jury** quand la prise finale est tenue par les 2 mains et le candidat stabilisé sur cette prise. Le candidat doit attendre la validation du jury pour descendre du bloc.

La validation d'1 bloc vaut réussite de l'épreuve.

Pendant l'épreuve, l'escalade est interdite sur le pan en dehors des blocs de l'examen. Les candidats doivent veiller à ne pas rester sous les blocs pendant les essais des autres candidats.

Le jury peut intervenir pour réguler les essais afin de garantir l'équité entre les candidats.

Dés validation d'un bloc, le candidat doit sortir pour se présenter à l'épreuve n°3. Il ne doit en aucun cas continuer à grimper sur les blocs de l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve n°3

- **Lieu** : salle du CREPS
- **Horaires** : L'épreuve commencera immédiatement suite à la réussite de l'épreuve 2.
- **Déroulement** : L'épreuve doit permettre au candidat de justifier d'une expérience de pratiquant de l'escalade en autonomie et en responsabilité ; cet entretien se fait sur la base du dossier de réalisation de voies fourni à l'inscription (dossier normalisé par l'organisme de formation, complété éventuellement par le candidat). Dans un premier temps, l'organisme de formation s'attache à vérifier l'authenticité de la liste en faisant préciser au candidat les détails de ses ascensions : conditions de parcours, morphologie des falaises, caractéristiques techniques, passages clés... Dans un deuxième temps, il s'attache à vérifier le niveau d'autonomie du candidat en lui faisant préciser le rôle tenu dans l'organisation et la conduite de la sortie, le nom de quelques coéquipiers, le matériel nécessaire, les difficultés rencontrées.
- **Le candidat peut amener un carnet de course, ses topos annotés ou un dossier photo papier.** Le candidat doit être en mesure d'apporter de réelles précisions sur les itinéraires qu'il propose.

La durée de l'épreuve est de trente minutes.

Les résultats seront communiqués à l'issue des épreuves.